



SNCF - Amende pour absence de CNI

Par **Cris34**, le **05/05/2022** à **10:20**

Bonjour tout le monde

merci d'avance pour votre aide

Ma fille de 17 ans a pris le TGV le 29/04; elle fait, depuis des années, l'aller retour entre chez sa mere et chez moi durant les vacances scolaires.

Elle a une carte jeune valable jusqu'en octobre de cette année.

Cette derniere est dematerialisée dans SNCF-Connect.

Elle a eu la "bonne idée" de dematerialiser sa CNI en la prenant en photo dans son smartphone.

Lors du controle habituel, elle a présenté son billet valide et sa carte jeune dematerialisée cependant la controleuse a refusé le tout car pas de piece d'identité valide.

Je tiens à preciser qu'elle fait de la sorte depuis longtemps et que jusqu'à maintenant les controleurs n'ont jamais posé de probleme ou fait la remarque sur le sujet ... meme si ca n'excuse pas forcement l'erreur.

Elle a donc eu un proces verbal indiquant l'absence de CNI et l'absence de carte de reduction d'un montant de 148€ (le cout de 3 A/R sur cette ligne)

J'ai ecrit au service reclamation, en expliquant le plus clairement possible la situation et en demandant de faire un effort car apres tout il n'y a aucun manque a gagner.

Evidement si je vous écris, c'est que la reponse est que le controleur est dans son bon droit donc je dois payer.

Dois je insister et faire appel au mediateur de l'etat ou c'est cause perdu ?

Encore une fois merci pour votre aide

Cris

PS: je ne sais pas dans quel forum je dois le mettre, merci de deplacer si je me suis trompé

Par **jodelariege**, le **05/05/2022** à **10:35**

bonjour

à la lecture de plusieurs articles sur internet il apparaît qu'on peut mettre sa carte jeune sur son téléphone mais qu'il faut absolument présenter une carte d'identité officielle;

tentez quand même le médiateur.....

Par **janus2fr**, le **05/05/2022** à **16:13**

Bonjour,

Voir cet article qui parle d'un cas exactement identique au votre :

<https://www.quechoisir.org/actualite-sncf-la-valse-des-injustices-continue-n73675/>

Par **Cris34**, le **06/05/2022** à **09:11**

Bonjour

Merci pour vos réponses, l'exemple de quechoisir est très ressemblant effectivement et me rend assez pessimiste.

Je vais tenter avec le médiateur et je vous ferai un retour de l'issue

Excellente journée.